

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) concernant la commune de **Rodez (centre historique délimité par les boulevards du tour de ville, les fenestras et le quartier de l'Amphithéâtre délimité par la rue de l'Amphithéâtre et les parcelles au nord de la rue Raynal.)**.

Le PSMV vise à assurer la conservation et la transmission des richesses patrimoniales du territoire concerné, des immeubles bâtis et non bâtis, et notamment des éléments architecturaux remarquables de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance, mais aussi des ensembles cohérents de la période Art Déco existant dans le centre historique et le quartier de l'Amphithéâtre.

Par délibération du conseil communautaire du 1^{er} avril 2025, le dossier du PSMV a été arrêté. La Commission Nationale de l'Architecture et du Patrimoine a donné un avis favorable en date du 11 septembre 2025.

L'enquête aura lieu :

Du 10 novembre à 9h00 au 10 décembre 2025 à 17h00 (31 jours).

La Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse a nommé un commissaire-enquêteur en la personne de M. Jean-Marie Puech.

Où consulter les pièces ?	Où transmettre ses observations et propositions ?
Rodez agglomération : 17 rue Aristide Briand à Rodez, siège de l'enquête (sur dossier papier et sur poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture). Hôtel de Ville de Rodez : place Eugène Raynaldy à Rodez (sur dossier papier aux jours et heures habituels d'ouverture).	Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur à Rodez agglomération.
Sur internet : http://www.rodezagglo.fr	Sur l'"e-registre" à l'adresse suivante : http://www.rodezagglo.fr
	Par écrit : M. le commissaire-enquêteur - Rodez agglomération - service urbanisme règlementaire - 17 rue Aristide Briand - 12000 Rodez.
	Par courriel : psmv-rodez@democratie-active.fr

Toute observation, courrier, courriel ou documents réceptionnés, quel que soit le support utilisé, après le 10 décembre 2025 à 17h00, date de clôture de l'enquête, ne pourra pas être pris en considération par la commission d'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra le public aux lieux et dates suivants :

Jours	Dates	Heures	Lieux
Lundi	10 novembre 2025	9h00 - 12h00	Hôtel d'agglomération
Mercredi	3 décembre 2025	14h00 - 17h00	Hôtel d'agglomération
Mercredi	10 décembre 2025	9h00 - 12h00	Hôtel de Ville de Rodez

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée à Rodez Agglomération, 17 rue Aristide Briand, Rodez, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet <http://www.rodezagglo.fr>.

En cas de modification du projet à l'issue de l'enquête publique, les avis de la commission locale du SPR et du conseil de communauté de Rodez agglomération sont, de nouveau, sollicités. En cas d'avis favorables, la préfète de l'Aveyron se prononcera, par arrêté, sur l'approbation du PSMV. Dans le cas contraire, le PSMV sera approuvé par décret en Conseil d'État, pris sur le rapport du ministre chargé de l'urbanisme, du ministre chargé du patrimoine et du ministre chargé des collectivités territoriales, après avis de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture.

Les informations concernant ce projet peuvent être demandées auprès des services urbanisme règlementaire ou patrimoine culturel : 17 rue Aristide Briand à Rodez – tél. 05.65.73.83.00.